



Formation

Devenir Acteur PRAP 2S

Acteur en prévention des risques liés à l'activité physique en sanitaire et médico-social.
Durée 28 heures en présentiel (dont 14h consacrées à l'ALM)

Public concerné : Tous les salariés du domaine sanitaire et médico-social.

Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé pour cette formation.
Il est vivement recommandé au chef d'établissement de suivre la formation « Journée du Dirigeant » avant l'inscription d'un salarié à la formation « Devenir Acteur PRAP 2S ».

Objectif : Devenir acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement.

Compétences du document de référence	Contenu
DC 1 : Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement	<ul style="list-style-type: none">✓ L'Accident du Travail, la Maladie Professionnelle.✓ Les enjeux humains, financiers et règlementaires.✓ La démarche de prévention et les acteurs de la prévention.✓ Le risques, définition, familles de risques, les facteurs de risques, l'évaluation.
DC 2 : Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues	<ul style="list-style-type: none">✓ Notions d'anatomie, de physiologie, pathologie.✓ Les déterminants de l'activité.✓ Méthodologie de repérage des situations à risques liées à l'activité physique en utilisant les connaissances du corps humain et ses limites.✓ L'analyse de l'activité lors d'une situation dangereuse.
DC 3 : Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention	<ul style="list-style-type: none">✓ Les pistes d'améliorations des conditions de travail dans les domaines : humains, organisationnels, techniques.✓ La remontée d'informations auprès de la hiérarchie.✓ Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts à ses situations.
DC 4 : Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi	<ul style="list-style-type: none">✓ L'ALM dans la démarche de prévention et ses enjeux.✓ Les fondamentaux de la démarche ALM : introduction du schéma décisionnel.✓ Les déplacements naturels, les capacités, l'évaluation des risques, la prise en compte de l'environnement, les modalités d'assistance, la situation d'accompagnement



Méthodes et moyens : Le stage alterne exposés théoriques, apports de connaissances, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession, et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé. Les supports utilisés seront ceux d'Actitude ainsi que des documents édités par l'INRS.

Evaluation et validation : Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation de l'acteur PRAP 2S.

A l'issue de la formation, les participants recevront une attestation individuelle de formation. Seuls les candidats ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait aux exigences des épreuves certificatives, pourront prétendre à l'obtention d'un certificat d'ACTEUR PRAP 2S délivré par l'INRS.

Evaluation des résultats : chaque participant recevra un formulaire d'évaluation à l'issue de la formation. Un questionnaire à froid sera proposé à l'entreprise afin de mesurer les acquis de la formation et de permettre une réflexion sur les actions à mettre en œuvre en tant qu'acteur PRAP 2S pour favoriser la prévention des risques dans l'entreprise ou l'établissement.

Le formateur : L'encadrement de cette formation est assuré par un(e) formateur(trice) PRAP 2S certifié(e) par l'INRS.

Durée et modalités de la formation : La durée totale de la formation est de 28 heures de face à face pédagogique dont 14 heures consacrées à l'ALM : réparties en 2 jours consécutifs + 2 jours consécutifs (2j + 2j).

Un travail d'intersession sera demandé aux stagiaires d'une durée comprise entre 3 et 4h de travail (*consignes de travail ci-joint*).

L'effectif maximum est de 10 stagiaires.

Afin de conserver sa certification et ses compétences acquises, le maintien et l'actualisation des compétences (MAC Acteur PRAP 2S) d'une durée de 14h00 est obligatoire tous les 24 mois.

PROGRAMME

DEVENIR ACTEUR PRAP 2S

Acteur en prévention des risques liés à l'activité physique en sanitaire et médico-social.

Jour 1	Désignation
Matin 8h30 – 12h	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouverture de la formation ✓ Présentation du formateur, des apprenants, du programme, des objectifs et enjeux de la formation et recueil des attentes <p style="text-align: center;"><u>Introduction de la prévention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La démarche de prévention et les acteurs dans l'entreprise ✓ La démarche ALM : les enjeux d'un accompagnement à la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi-même
Après-Midi 13h30 – 17h	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le mécanisme d'apparition du dommage et les risques de son métier ✓ Observation et description de son travail dans sa complexité

Jour 2	Désignation
Matin 8h30 – 12h	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le corps humain : son fonctionnement et ses limites ✓ Les causes et effets des risques de son travail ✓ Le schéma décisionnel au travers des déplacements naturels de la personne aidée pour se mouvoir : Les déplacements 1 à 5
Après-Midi 13h30 – 17h	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le schéma décisionnel au travers des déplacements naturels de la personne aidée pour se mouvoir : Les déplacements 6 à 10 ✓ Être force de proposition dans l'amélioration de sa situation de travail ✓ La transmission des informations : Qui ? Quoi ? Comment ?

Jour 3	Désignation
Matin 8h30 – 12h	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation du travail d'intersession et échange sur les différentes situations ✓ L'épreuve certificative des domaines de compétences 1, 2 et 3
Après-Midi 13h30 – 17h	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les aides techniques dans l'accompagnement de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi ✓ Mise en œuvre du schéma décisionnel dans l'accompagnement de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Jour 4	Désignation
Matin 8h30 – 12h	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en œuvre du schéma décisionnel dans l'accompagnement de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (<i>suite</i>) ✓ Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
Après-Midi 13h30 – 17h	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'épreuve certificative du domaine de compétence 4 : Accompagner la mobilité de la personne aidée au travers du schéma décisionnel ALM, en apportant une réponse adaptée ✓ Clôture de la formation : bilan et recueil du ressenti des apprenants



Fiche consigne du travail d'intersession

(Prévoir environ 3 à 4 h de travail)

Observer et Analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en œuvre.

Nous vous demandons de réaliser l'analyse de situations de travail en vous appuyant sur la méthodologie présentée et travaillée au cours de ce 1^{er} module :

- ✓ Choisir une activité de travail (*2S : aide à la toilette, aide au repas, aide au déplacement, etc....*) et justifier votre choix (pourquoi ce professionnel ? pourquoi cet horaire ? pourquoi dans cet espace de travail ? pourquoi cette activité de travail ? autre ? etc.)

Vous présenterez **un film** (*d'une durée maxi de 3mn*) ou **une image** de l'activité de travail choisie (pensez à demander les autorisations aux salariés concernés et à masquer les visages le cas échéant).

Pour l'analyse de l'activité de travail choisie :

- ✓ Repérer et Hiérarchiser les situations de travail dangereuses du point de vue de l'activité physique (grille d'identification de la charge physique de travail-MACPT 2S)
- ✓ Choisir une situation de travail dangereuse et l'analyser : description de l'activité, sollicitations, déterminants, hypothèses sur les dommages possibles au travers de la fiche A3 "Outil d'observation et d'analyse..."

Facultatif :

- *A partir des besoins identifiés pour le professionnel, proposer des pistes d'améliorations à partir des 9PGP, les hiérarchiser et construire un plan d'actions (cf. Grille de hiérarchisation des pistes d'améliorations)*

Vous présenterez votre travail à l'ensemble du groupe en vous aidant de la fiche « Outil d'observation et d'analyse... » lors du 2nd module.

A l'issue de votre présentation, un échange concernant votre travail sera fait avec le groupe et le formateur en vue d'appréhender l'épreuve certificative d'acteur PRAP.

Matériel obligatoire PRAP 2S

Matériel	Obligatoire	Conseillé	nombre	Caractéristiques minimales	Caractéristiques préconisées
	Pour la formation et l'évaluation	Pour la formation			
Lit médicalisé	X		1 pour 5 stagiaires maximum	<ul style="list-style-type: none"> - Réglable électriquement (hauteur, relève-buste) - Potence et poignée réglables (point d'ancrage et en hauteur) - Barrières escamotables 	<ul style="list-style-type: none"> - Plicature du relève-buste au niveau du bassin - Plicature du genou - Hauteur permettant de descendre à 29 cm - Remise à plat d'urgence - Demi-barrières - Barres de redressement
Fauteuil roulant manuel	X		1	<ul style="list-style-type: none"> - Accoudoirs escamotables - Repose-pieds 	<ul style="list-style-type: none"> - Réglable à différentes tailles
Fauteuil	X		1	<ul style="list-style-type: none"> - Accoudoirs réglables en hauteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Inclinaison - Roulettes - Repose-pieds amovible - Accoudoirs réglables en profondeur - Assise réglable en hauteur
Lève-personne électrique roulant	X		1	<ul style="list-style-type: none"> - 3 tailles différentes minimum de harnais de type universel (en U) - Possibilité de prendre en charge une personne au sol 	<ul style="list-style-type: none"> - Différents types de harnais
Lève-personne électrique suspendu sur rail		X	1	<ul style="list-style-type: none"> - 3 tailles différentes minimum de harnais de type universel (en U) 	<ul style="list-style-type: none"> - Différents types de harnais
Verticalisateur électrique	X		1	<ul style="list-style-type: none"> - 3 tailles différentes minimum de harnais adaptés au modèle 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'écartement des fourches
Draps de glisse	X		2	<ul style="list-style-type: none"> - 90 cm X 90 cm minimum - Glissant sur les 2 faces - Sans poignées 	
Rollbord®		X	1	<ul style="list-style-type: none"> - 40 cm X 165 cm minimum 	
Déambulateur		X	1	<ul style="list-style-type: none"> - Réglable en hauteur 	
Cannes		X	2	<ul style="list-style-type: none"> - Canne simple - Cannes anglaises 	
Coussin unidirectionnel		X	1		